

LES GARANTIES MOTO, SCOOTER 125 ET PLUS ET QUAD

GARANTIES INCLUSES		FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
Responsabilité civile		✓	✓	✓
Défense pénale et recours suite à un accident		✓	✓	✓
Incendie- explosion- tempête		–	✓	✓
Vol		–	✓	✓
Bris des glaces		–	✓	✓
Catastrophes naturelles et technologiques		–	✓	✓
Attentats et actes de terrorisme		–	✓	✓
Dommages tous accidents	▼	–	–	✓
Une garantie optimale pour couvrir votre véhicule de toutes sortes d'accidents de circulation. Elle vous indemnise donc de tous les dommages subis par votre véhicule suite à un sinistre, que vous en soyez responsable ou pas, et que le tiers soit identifié ou non.				
Protection juridique (cylindrée ≥ 600cm3)		–	✓	✓
Garantie casques et gants	▼	✓	✓	✓
Indemnisation en cas de casque ou gants endommagés suite à un accident de circulation pour le conducteur et son passager				
Indemnisation à valeur d'achat	▼	–	✓	✓
Remboursement sur la base du prix d'achat si votre véhicule a moins de 12 mois au moment du sinistre				

LES OPTIONS MOTO, SCOOTER 125 ET PLUS ET QUAD

VOS OPTIONS		FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3
Rachat total de franchise dommages tous accidents (cylindrées >400cm3)	▼	–	–	EN OPTION
Suppression de la franchise dommages en cas d'accident avec une personne identifiée.				
Protection du conducteur	▼	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Indispensable pour vous couvrir vous-même en cas d'accident dans lequel votre responsabilité est engagée. Elle vous permet d'être indemnisé de tous dommages corporels subis que vous soyez responsable ou non.				
Suspension temporaire des garanties	▼	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Cotisations réduites pendant la période de non-utilisation de la moto (3 à 6 mois)				
Accessoires vestimentaires et hors série	▼	–	EN OPTION	EN OPTION
Pour être remboursé si vos accessoires sont endommagés ou bien en cas de vol. Cette garantie couvre vos accessoires hors série (tablier, top case, saute vent...) et vos vêtements de sécurité : Bottes et blousons.				
3 niveaux de garantie au choix :				
Niveau 1 : vous êtes remboursé jusqu'à 2 000€ Niveau 2 : vous êtes remboursé jusqu'à 4 000€ Niveau 3 : vous êtes remboursé jusqu'à 6 000€				
Assistance sans franchise kilométrique	▼	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Possibilité d'avoir un véhicule de remplacement pendant la réparation				
Protection juridique (< 600cm3)	▼	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Assistance en cas de litiges, remboursement des frais d'avocats etc.				
Pertes financières pour les véhicules acquis en LOA/LLD ou leasing	▼	–	EN OPTION	EN OPTION
Si votre moto acquise en Location Longue Durée est détruite ou volée alors, votre assurance prend en charge le crédit restant auprès de l'établissement et le montant du véhicule.				
Franchise fixe dommages tous accidents / vol et incendie de 400€ (cylindrée >400cm3)		–	EN OPTION	EN OPTION